



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0091

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de l'Agence France locale - Société territoriale - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burrinand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 26 janvier 2015**

**Délibération n° 2015-0091**

commission principale :

objet : **Assemblée générale de l'Agence France locale - Société territoriale - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Contexte**

La Communauté urbaine de Lyon a participé à la constitution de l'Agence France locale, agence de financement des collectivités locales en 2013.

Elle est devenue actionnaire de l'Agence France locale - société territoriale, lors de sa création le 5 décembre 2013, avec une première participation au capital symbolique de 10 000 € approuvée par délibération n° 2013-4184 du Conseil de communauté du 21 octobre 2013.

Elle a augmenté sa participation au capital de l'Agence France locale - société territoriale par le 1er versement de son apport en capital initial, approuvé par délibération n° 2014-4382 du Conseil de communauté du 13 janvier 2014 (versement de 3 441 000 € sur un apport en capital initial total de 10 342 000 €).

**Modalités de représentation**

Afin d'assurer la représentation de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'Agence France locale - société territoriale, et dans ses différentes instances, il est proposé au Conseil de la Métropole de procéder à la désignation d'un représentant titulaire ainsi que d'un suppléant ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

**DELIBERE**

**1° - Désigne** monsieur Richard Brumm en tant que titulaire et monsieur Max Vincent en tant que suppléant pour représenter la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'Agence France locale - société territoriale pour la durée du mandat en cours.

**2° - Autorise** le représentant ou son suppléant ainsi désignés à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'Agence France locale (AFL) et de sa filiale (Conseil d'administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, conseil de surveillance, etc.), dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec leurs attributions au sein de la Métropole de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.**